

## Conseil communal

### Décisions du conseil du 16 janvier 2025

#### Nomination des scrutateurs

Le conseil désigne les personnes suivantes en qualité de scrutateurs pour les votations et élections au cours de la législature 2025-2028 :

- M. Grégory Logean, président
- M. Marc-Antoine Genolet, vice-président
- M. Ludovic Richiedei, conseiller
- Mme Régine Favre, conseillère
- Mme Monica Raab, conseillère
- M. François Bovier, conseiller
- M. Bastien Dayer, conseiller
- Mme Fabienne Mayoraz, juge
- Mme Anne Favre, vice-juge
- M. Charly Sierro
- Mme Marylène Logean
- M. Florent Gauye
- M. Raphaël Seppey
- Mme Emilie Genolet
- M. Philippe Nendaz
- M. Sébastien Nendaz
- M. Fabien Bovier
- M. Joël Genolet
- M. Patrice Cassaz
- M. René Micheloud, secrétaire communal
- Mme Sandra Moix, remplaçante du secrétaire

Le président, le vice-président, la juge de commune ou un membre du conseil désigné par le président peuvent assumer la présidence d'un bureau de vote.

Le secrétaire communal, le remplaçant du secrétaire ou le vice-président peuvent assumer le secrétariat du bureau de vote.

## **Nomination des greffiers-juristes, des notaires et avocats conseils**

Pour les besoins du pouvoir judiciaire ou du tribunal de police, le conseil désigne la greffière-juriste suivante :

- Mme Nina Fournier, avocate à l'étude Addor & Künzi à Sion
- Me Carole Seppey (remplaçante)

Pour les besoins du conseil communal ou bourgeois, il est décidé en principe de travailler avec les notaires ou avocats conseils suivants :

- Etude de Me Dominique Sierro
- Etude de Me Frédéric Forclaz

## **Nomination des vérificateurs des comptes communaux et bourgeois**

Le conseil décide de nommer la société Fidag SA, comme vérificateur des comptes communaux et bourgeois pour la législature 2025-2028. L'assemblée primaire validera ces nominations lors de la séance de juin 2025.

## **Dicastères et commissions communales**

Le conseil valide formellement le tableau des commissions pour la législature 2025-2028. Les informations sont disponibles sur le site internet de la commune.

## **Personnel communal**

Le conseil décide d'engager M. Frédéric Rochat, au poste d'employé aux travaux publics d'Hérémence, à 100 %, dès le 1<sup>er</sup> mai 2025.

ADMINISTRATION COMMUNALE  
D'HEREMENCE